

**L'An DEUX MIL TREIZE
et le Dix JUIN
à Vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : Mmes ROUX M -Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P-
DURAND G - CROZET G -PION G - BUTIN N**

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : CALLENAERE -BRUGIRARD F.

Absents : COHAS D

Secrétaire de séance : M PION Gérard

I-22-2013

Objet : Création du parking de la salle des fêtes et terrassement du skate parc

Suite à la volonté du conseil municipal de prévoir la création d'un parking pour la salle des fêtes et l'installation d'un skate parc vers le relais d'Urfé (travaux de terrassement), une consultation d'entreprises a été lancée afin de recueillir différentes propositions de prix pour la réalisation de ce projet.

La commission voirie a établi une grille d'analyse de ces offres. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de la commission et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante :

- SAS MARCON Père et Fils pour un montant HT de 10 6250 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

1/ approuve cette attribution et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer le bon de commande

2/ et constate que le financement est prévu au BP 2013

2-23-2013

Objet : Acquisition à titre gratuit de parcelles de terrain constituant le chemin du Grand Bois et de Chatelus et désignation de la personne habilitée à signer les actes administratifs.

Suite à la volonté du conseil municipal de régulariser le tracé de deux chemins communaux, dont le tracé d'un chemin forestier créé dans la fin des années 80 et l'autre concernant une voirie communale, il appartient à la commune d'une part d'acquérir les parcelles de terrain concernées par ce tracé (voir en pièce jointe la liste de propriétaires et les parcelles concernées) et d'autre part de désigner une personne pour signer les actes administratifs qui découlent de cette acquisition.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 7 voix Pour et 1 abstention, décide :

- 1/ d'acquérir à titre gratuit les parcelles désignées dans la liste jointe
- 2/ de donner tous pouvoirs à M. Marc PHILIPPON, 1^{er} adjoint, pour signer les actes administratifs qui seront ainsi constitués

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
1-22-2013	<i>Création du parking de la salle des fêtes et terrassement du skate parc</i>
2-23-2013	<i>Acquisition à titre gratuit de parcelles de terrain constituant le chemin du Grand Bois et de Chatelus et désignation de la personne habilitée à signer les actes administratifs.</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		